



# PROGRAMME DE FORMATION SSIAP3 FORMATION CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

Réf. : SEC-SBPE131

Mise à jour : 10/12/2021

PF.V11 : 10/12/2021

## • PUBLIC

Toute personne exerçant la fonction de Chef de Service de sécurité incendie dans un service de sécurité incendie constitué en E.R.P. (Etablissements Recevant du Public) ou en I.G.H. (Immeuble de Grande Hauteur) selon les dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

## • PREREQUIS

Respect des dispositions de l'article 6 §1 de arrêté du 02 mai 2005 :

Pour se présenter à la formation permettant la délivrance du diplôme de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 3), le candidat doit remplir l'une des conditions suivantes :

- disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience ;
- être titulaire du diplôme de SSIAP 2 ou d'ERP 2 ou d'IGH 2 délivré avant le 31 décembre 2005 et justifier de trois ans d'expérience de la fonction. Cette expérience professionnelle doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail.

Il doit en outre être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

- AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ;
- Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

Les personnes justifiant d'un diplôme inscrit sur la liste de l'annexe XIII peuvent se présenter à l'examen en vue de l'obtention du diplôme SSIAP 3 sans avoir au préalable suivi la formation décrite à l'annexe IV. Elles doivent être présentées à l'examen par un organisme de formation agréé. Cet organisme leur propose un module de formation facultatif adapté à leur niveau de compétence.

## • OBJECTIF PROFESSIONNEL

Se présenter à l'examen de certification SSIAP3

## • OBJECTIFS OPERATIONNELS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Organiser le service de sécurité incendie
- Conseiller le chef d'établissement ou de son représentant en matière de sécurité incendie
- Participer dans l'établissement à la gestion des risques quotidiens et lors de la réalisation de travaux
- Représenter ou assister le responsable de l'établissement lors des commissions de sécurité et d'accessibilité
- Organiser le suivi des obligations de contrôle et d'entretien des installations de sécurité
- Organiser le suivi budgétaire du service

## • CONTENU DE FORMATION

### 1ERE PARTIE : LE FEU ET SES CONSEQUENCES (12 H 00)

- le feu
- comportement au feu
- mise en œuvre des moyens d'extinction

### VOS CONTACTS ASFO Adour [www.asfo-adour.org](http://www.asfo-adour.org)

ASFO Adour (Siège Social)  
1052, Rue de la Ferme de Carboué  
40000 MONT-DE-MARSAN  
☎.05.58.75.72.80  
[asfo.mdm@asfo-adour.org](mailto:asfo.mdm@asfo-adour.org)

ASFO Adour  
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises  
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX  
☎.05.58.91.19.00  
[asfo.dax@asfo-adour.org](mailto:asfo.dax@asfo-adour.org)

ASFO Adour  
Route d'Hiribéhère- Impasse Guadelupéa  
64480 USTARITZ  
☎.05.59.46.14.41  
[asfo.bayonne@asfo-adour.org](mailto:asfo.bayonne@asfo-adour.org)



# PROGRAMME DE FORMATION SSIAP3 FORMATION CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

Réf. : SEC-SBPE131

Mise à jour : 10/12/2021

PF.V11 : 10/12/2021

## 2EME PARTIE : LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS (65 H 00)

- matériaux de construction
- études de plans
- outils d'analyse

## 3EME PARTIE : LA REGLEMENTATION INCENDIE (70 H 00)

- organisation générale de la réglementation
- classement des bâtiments
- dispositions constructives et techniques
- moyens de secours
- visites
- notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

## 4EME PARTIE : 4E PARTIE : GESTION DES RISQUES (23 H 00)

- analyse des risques
- réalisation des travaux de sécurité
- documents administratifs

## 5EME PARTIE : CONSEIL AU CHEF D'ETABLISSEMENT (6 H 00)

- Information de la hiérarchie
- Veille réglementaire

## 6EME PARTIE : CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SECURITE (6H00)

- Les commissions de sécurité

## 7EME PARTIE : LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE (26 H 00)

- organiser le service
- exercer la fonction d'encadrement
- notions de droit du travail
- notions de droit civil et pénal

### VOS CONTACTS ASFO Adour [www.asfo-adour.org](http://www.asfo-adour.org)

ASFO Adour (Siège Social)  
1052, Rue de la Ferme de Carboué  
40000 MONT-DE-MARSAN  
☎.05.58.75.72.80  
[asfo.mdm@asfo-adour.org](mailto:asfo.mdm@asfo-adour.org)

ASFO Adour  
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises  
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX  
☎.05.58.91.19.00  
[asfo.dax@asfo-adour.org](mailto:asfo.dax@asfo-adour.org)

ASFO Adour  
Route d'Hiribéhère- Impasse Guadelupéa  
64480 USTARITZ  
☎.05.59.46.14.41  
[asfo.bayonne@asfo-adour.org](mailto:asfo.bayonne@asfo-adour.org)



# PROGRAMME DE FORMATION SSIAP3 FORMATION CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

Réf. : SEC-SBPE131

Mise à jour : 10/12/2021

PF.V11 : 10/12/2021

## 8EME PARTIE : LE BUDGET DU SERVICE SECURITE (8H00)

- suivi budgétaire du service
- fonction achat
- fonction maintenance
- **METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES**
  - Formation en présentiel et sur installations/équipements conformes aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié
  - Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : alternance d'apports théoriques et de mises en situation, exercice d'extinction sur feu réel, visites applicatives (réelle en ERP de catégorie 1 et virtuelle en IGH), entraînement à l'examen théorique (utilisation du système informatisé de réponses).

### VOS CONTACTS ASFO Adour [www.asfo-adour.org](http://www.asfo-adour.org)

ASFO Adour (Siège Social)  
1052, Rue de la Ferme de Carboué  
40000 MONT-DE-MARSAN  
☎.05.58.75.72.80  
[asfo.mdm@asfo-adour.org](mailto:asfo.mdm@asfo-adour.org)

ASFO Adour  
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises  
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX  
☎.05.58.91.19.00  
[asfo.dax@asfo-adour.org](mailto:asfo.dax@asfo-adour.org)

ASFO Adour  
Route d'Hiribéhère- Impasse Guadelupéa  
64480 USTARITZ  
☎.05.59.46.14.41  
[asfo.bayonne@asfo-adour.org](mailto:asfo.bayonne@asfo-adour.org)



# PROGRAMME DE FORMATION SSIAP3 FORMATION CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

Réf. : SEC-SBPE131

Mise à jour : 10/12/2021

PF.V11 : 10/12/2021

## • MODALITES D'EVALUATION

EPREUVES	THEME	DUREE	EVALUATION	REMARQUES
Ecrite 1	QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses à choix multiples)	40 min	Epreuve notée sur 20 Une note inférieure à 8 ne permet pas la délivrance du diplôme	Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.
Ecrite 2	Elaboration d'une notice technique de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1re ou de 2e catégorie. Le rendu portera sur : - la présentation générale du projet - la nature des travaux - les incidences administratives et techniques vis à vis de la commission de sécurité. - Notice descriptive précisant : - l'incidence éventuelle sur le classement initial - la nature des aménagements et matériaux utilisés - les renseignements concernant les dégagements - les renseignements relatifs aux nouveaux équipements ou installations (SSI, désenfumage, compartimentage, locaux à risques ...)	2 h 30	Epreuve notée sur 20. Une note inférieure à 8 ne permet pas la délivrance du diplôme	Les dossiers d'élaboration de notice de sécurité seront proposés par le président du jury. Les copies devront faire l'objet d'une correction par le président du jury ou par un préventionniste recyclé. L'épreuve se déroulera avec documents.
Orale	Après un temps de préparation de 15 minutes, les 2 chefs de service sécurité, sous couvert du président, interrogent le candidat, à partir de thèmes portant sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité. Le président de jury peut être amené à poser une ou plusieurs questions également.	15 min	Epreuve évaluée apte/inapte	L'épreuve se déroulera avec documents. Le jury devra pouvoir apprécier la capacité du candidat à exposer de manière synthétique, à dialoguer et argumenter à partir de ses connaissances personnelles et de tout texte ou document

## VOS CONTACTS ASFO Adour [www.asfo-adour.org](http://www.asfo-adour.org)

ASFO Adour (Siège Social)  
1052, Rue de la Ferme de Carboué  
40000 MONT-DE-MARSAN  
☎.05.58.75.72.80  
[asfo.mdm@asfo-adour.org](mailto:asfo.mdm@asfo-adour.org)

ASFO Adour  
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises  
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX  
☎.05.58.91.19.00  
[asfo.dax@asfo-adour.org](mailto:asfo.dax@asfo-adour.org)

ASFO Adour  
Route d'Hiribéhère- Impasse Guadelupéa  
64480 USTARITZ  
☎.05.59.46.14.41  
[asfo.bayonne@asfo-adour.org](mailto:asfo.bayonne@asfo-adour.org)



# PROGRAMME DE FORMATION SSIAP3 FORMATION CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

Réf. : SEC-SBPE131

Mise à jour : 10/12/2021

PF.V11 : 10/12/2021

- Formation certifiante :  
Passage de la certification en fin de formation (attester de 216 heures de formation)  
Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : NON

- **FORMATEUR**

Formateurs spécialistes du domaine

- **SANCTION DE LA FORMATION**

Attestation de formation

Certification : Pour les épreuves écrites, la moyenne inférieure à 12 entraîne l'ajournement du candidat.

Le candidat conserve pendant un an après la date de l'examen initial le bénéfice d'une note supérieure ou égale à 8.

Le candidat conserve pendant un an après la date de l'examen initial le bénéfice de l'aptitude à l'épreuve orale.

Le candidat peut pendant cette période repasser la ou les épreuves sans suivre de nouveau la formation.

Dans ce cas, le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 10, et la moyenne des notes obtenues doit être supérieure ou égale à 12.

Après cette période le candidat doit suivre une formation complète avant de se représenter à un examen.

Certificat de qualification SSIAP3 délivré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours

- **DUREE**

216 heures hors temps de déplacement et d'examen

- **DATES, LIEU, TARIFS, MODALITES ET DELAIS D'ACCES**

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis (notamment en matière de secourisme et de modèle de certificat médical pour l'aptitude physique)

Formation Clé en main sur site ASFO Adour

Où ?	Quand en 2022 ?
Mont de Marsan	Nous Consulter
Saint Paul les Dax	Nous consulter
Ustaritz	Nous consulter
TARIF	4650 HT (5580€ TTC) / personne

Retrouvez notre offre de formation actualisée en continu (dates, programme...) sur [www.asfo-adour.org](http://www.asfo-adour.org)

Formation dans vos locaux et/ou sur mesure : Nous consulter

- **MODALITES D'ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Un référent Handicap est à votre disposition.

## VOS CONTACTS ASFO Adour [www.asfo-adour.org](http://www.asfo-adour.org)

ASFO Adour (Siège Social)  
1052, Rue de la Ferme de Carboué  
40000 MONT-DE-MARSAN  
☎.05.58.75.72.80  
[asfo.mdm@asfo-adour.org](mailto:asfo.mdm@asfo-adour.org)

ASFO Adour  
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises  
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX  
☎.05.58.91.19.00  
[asfo.dax@asfo-adour.org](mailto:asfo.dax@asfo-adour.org)

ASFO Adour  
Route d'Hiribéhère- Impasse Guadelupéa  
64480 USTARITZ  
☎.05.59.46.14.41  
[asfo.bayonne@asfo-adour.org](mailto:asfo.bayonne@asfo-adour.org)



# PROGRAMME DE FORMATION SSIAP3 FORMATION CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

Réf. : SEC-SBPE131

Mise à jour : 10/12/2021

PF.V11 : 10/12/2021

- **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- **Chiffres clés Qualité**

. Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction sur [www.asfo-adour.org](http://www.asfo-adour.org) / Certifications et Qualité

- **Formation certifiante**

. Taux d'obtention de la certification : sur [www.asfo-adour.org](http://www.asfo-adour.org) / Fiche programme

. Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : [www.certificationprofessionnelle.fr](http://www.certificationprofessionnelle.fr) / Recherche libre par certification

- **Possibilités de financement**

Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur [www.asfo-adour.org](http://www.asfo-adour.org) / Informations et Formation

- **Règlement intérieur** téléchargeable sur [www.asfo-adour.org](http://www.asfo-adour.org) / Nos documents.

L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.

- **Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour** disponibles sur [www.asfo-adour.org](http://www.asfo-adour.org) / Contact

- **Déclaration d'Activité ASFO Adour** enregistrée sous le numéro 72 40 00003 40.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

## VOS CONTACTS ASFO Adour [www.asfo-adour.org](http://www.asfo-adour.org)

ASFO Adour (Siège Social)  
1052, Rue de la Ferme de Carboué  
40000 MONT-DE-MARSAN  
☎ .05.58.75.72.80  
[asfo.mdm@asfo-adour.org](mailto:asfo.mdm@asfo-adour.org)

ASFO Adour  
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises  
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX  
☎ .05.58.91.19.00  
[asfo.dax@asfo-adour.org](mailto:asfo.dax@asfo-adour.org)

ASFO Adour  
Route d'Hiribéhère- Impasse Guadelupéa  
64480 USTARITZ  
☎ .05.59.46.14.41  
[asfo.bayonne@asfo-adour.org](mailto:asfo.bayonne@asfo-adour.org)